

L'homicide conjugal :

État des connaissances et projet de recherche en région PACA

Valérie RAFFIN

N°3 - avril 2012

Résumé : L'homicide conjugal est un phénomène encore peu investigué en France. L'auteure dresse dans une première partie l'état des connaissances en matière d'homicide et de violences conjugales : si les homicides connaissent une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1980, les déclarations de violences conjugales sont marquées par une relative stabilité dans les enquêtes de victimation réalisées depuis 2000. Dans une deuxième partie l'auteure prend l'exemple du Canada où la disponibilité et la pertinence des données institutionnelles sur les homicides ont permis l'avancée des recherches. Elle analyse ensuite le travail d'une équipe française de recherche en Psychologie sociale. La dernière partie est consacrée à l'analyse des rapports annuels diffusés par le ministère de l'Intérieur depuis 2007 et qui permettent de combler en partie les lacunes des statistiques institutionnelles. Il apparaît ainsi que les 883 homicides conjugaux recensés entre 2006 et 2010 représentent un cinquième à un quart des homicides survenus en France chaque année. Le profil des couples et les circonstances des décès apparaissent stables sur cinq ans : il s'agit dans 84 % des cas d'un homme meurtrier d'une femme ; les hommes meurtriers sont le plus souvent mariés, âgés de 30 à 60 ans, sans activité professionnelle, ils expliquent leur geste par l'incapacité à accepter la séparation. Cette initiative est à saluer mais les résultats sont encore trop peu détaillés pour être exploités de manière approfondie. En outre la définition juridique du couple utilisée pour ces recensements apparaît limitée par rapport à la réalité sociologique. En conclusion, l'auteure décrit succinctement le projet de recherche que l'ORDCS va mettre en œuvre en région PACA à partir de données récentes.

Index :

1. Etat des connaissances sur l'homicide et les violences conjugales en France

- 1.1. Grandes conclusions des recherches sur l'homicide en France
- 1.2. Aspects des violences conjugales à travers les enquêtes de victimation

2. Comprendre l'homicide conjugal : l'exemple canadien et les apports français

- 2.1. La recherche canadienne : une meilleure compréhension du phénomène pour une prévention plus efficace
 - 2.1.1. Des données riches qui permettent des études approfondies
 - 2.1.2. L'homicide conjugal est surtout traité comme l'homicide de la conjointe
 - 2.1.3. De la recherche aux actions de prévention
- 2.2. La recherche française : l'importance de l'histoire personnelle et sociale

3. Mesurer l'homicide conjugal en France : des données spécifiques récentes

- 3.1. Les sources mobilisables pour mesurer l'homicide conjugal en France avant 2006
- 3.2. L'homicide conjugal en France entre 2006 et 2010 : étude statistique
 - 3.2.1. Données générales
 - 3.2.2. Portrait statistique de l'homicide conjugal en France : une relative stabilité sur cinq ans

3. Conclusion : un projet d'étude riche d'enjeux

Bibliographie

Réfléchir à la question de l'homicide conjugal revient à se positionner au croisement de deux grands domaines des Sciences sociales : celui des recherches sur le crime et celui des recherches sur les rapports sociaux de sexe. En effet, l'homicide conjugal peut être vu à la fois comme un sous-type d'homicide et comme la modalité la plus extrême des violences conjugales. Avant d'entamer toute recherche, il est nécessaire de faire un bilan des données existantes. La première partie de cet article résume donc l'état des connaissances sur l'homicide et les violences conjugales dans la recherche française. L'homicide conjugal, en revanche, est un objet d'étude encore peu exploité en France, contrairement au Canada, par exemple, où recherche scientifique et action politique et sociale sont étroitement liées. La deuxième partie de cet article décrit ainsi les avancées canadiennes sur l'étude de l'homicide conjugal. Enfin, pour comprendre les déterminants de l'homicide conjugal, il semble utile d'en avoir une mesure et de pouvoir dresser un portrait statistique du phénomène en France. Mais ce n'est que depuis l'année 2006 que des données détaillées sont rendues publiques. La dernière partie de cet article revient alors sur les problèmes des sources institutionnelles et dresse un état des lieux statistique de l'homicide conjugal en France entre 2006 et 2010. Enfin, la conclusion sera l'occasion d'évoquer le projet de recherche élaboré avec l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux sur l'étude des homicides conjugaux jugés en région PACA ces dix dernières années.

2

1. Etat des connaissances sur l'homicide et les violences conjugales en France

1.1. Grandes conclusions des recherches sur l'homicide en France

Un homicide est l'action d'un humain qui tue un autre être humain. En France, quelle qu'en soit la raison, l'acte d'homicide est considéré comme le crime le plus grave pouvant être commis. Même si aujourd'hui l'institution judiciaire tend à punir presque aussi sévèrement le viol, l'homicide reste encore le crime le plus lourdement puni : d'après les statistiques du Casier judiciaire national, la durée moyenne de réclusion pour les condamnations prononcées en 2010 était de 14,7 ans pour les homicides volontaires et de 9 ans pour les viols (précisons que les viols constituent actuellement la moitié des crimes sanctionnés par les juridictions : en 2010, 1 700 condamnations ont été prononcées pour des viols, soit

49,5% des condamnations prononcées pour des crimes, contre 951 pour les homicides volontaires et violences criminelles, soit 27,7%).

Si depuis les années 1950, la recherche criminologique anglo-saxonne foisonne d'études sur l'homicide et ses déterminants, le sujet a été délaissé en France après avoir été longuement étudié en Psychiatrie, Médecine légale et Sciences sociales durant le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}. Les études récentes menées ou dirigées par Laurent Mucchielli sur l'homicide montrent que, contrairement aux idées reçues d'une recrudescence de la violence, l'évolution de l'homicide en France marque une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1980 (Mucchielli, 2002, 2009, 2011).

Il est surtout important de comprendre que derrière la catégorie juridique de l'homicide il existe une grande hétérogénéité comportementale et sociologique : « *en réalité, il n'y a pas un mais des homicides, qui n'obéissent pas nécessairement aux mêmes logiques sociales et psychologiques* » (Mucchielli, 2002, p. 150). Depuis les années 1950-1960, les recherches en criminologie anglo-saxonne s'attachent à établir des typologies à partir de deux variables principales : le mobile de l'homicide et la nature de la relation entre l'auteur et la victime. Par exemple, au Canada dans les années 1990, en se fondant sur les données des services de police et sur le recensement des meurtres effectué par l'hebdomadaire *Allô Police*, des recherches (notamment Boisvert et Cusson, 1994) ont mené à construire une typologie des homicides en cinq groupes :

- Les homicides familiaux et passionnels. Homicides qui impliquent des individus ayant un lien familial, amoureux ou matrimonial.
- Les homicides querelleurs et vindicatifs. Homicides qui impliquent des gens qui se connaissent, sans toutefois être unis par un lien familial ou amoureux. L'homicide est généralement le fruit de la colère provoquée par une insulte ou celui d'une querelle. On trouve également dans cette catégorie les homicides commis par vengeance.
- Les règlements de comptes entre délinquants. Homicides qui pourraient être assimilés à des homicides querelleurs, mais qui s'inscrivent dans une catégorie à part en raison de la connotation criminelle du conflit sous-jacent. S'inscrivent alors dans cette catégorie les homicides qui résultent d'un conflit engendré par des activités criminelles.
- Les homicides associés à un autre crime ou délit. Homicides commis durant l'accomplissement d'un autre délit par le meurtrier. Ici, l'objectif premier du meurtrier n'est pas l'homicide, mais le vol, le viol, la fuite, etc.
- Les « autres homicides ». Catégorie qui regroupe des

homicides dont les motifs et circonstances sont très divers (le « meurtre gratuit », le meurtre du malade mental délirant, le meurtre d'un meurtrier, le meurtre d'autodéfense).

Aujourd'hui, plusieurs typologies existent sans qu'aucune ne s'impose. Mais il apparaît en fait peu aisé de construire une classification complète à partir des seules données enregistrées par la police car il y a toujours une part importante de « motifs inconnus », il est impossible d'y faire figurer plusieurs mobiles et la réalité des conflits pour des crimes survenus dans le cercle familial n'est pas suffisamment connue pour pouvoir en saisir la nature (Mucchielli, 2002).

De manière générale, l'homicide est avant tout le fait de jeunes hommes (entre 20 et 30 ans) en situation d'exclusion sociale et ayant vécu une enfance heurtée par une désorganisation familiale : « *l'adulte auteur d'homicide a souvent été soit un enfant privé de parents, soit un enfant élevé dans un climat de conflit et qui a assisté et/ou subi de la violence physique* » (Mucchielli, 2002, p. 151). Ce passé familial particulier leur a laissé des séquelles psychologiques importantes : carences affectives, immaturité et tendance à la dépression.

En outre, la récidive est très rare dans les cas d'homicide. En France, la plupart des auteurs n'étaient pas connus des services de police avant ce crime. Et pour ceux qui l'étaient, leurs antécédents sont limités à certains types d'infractions (bagarre, vol, conduite en état d'ivresse).

Le profil des victimes est très proche de celui des auteurs sauf au niveau de la répartition par sexe : toutes les études anglo-saxonnes et européennes font le constat que de manière générale les femmes sont proportionnellement deux fois plus nombreuses parmi les victimes que parmi les auteurs (15% des auteurs sont des femmes, contre 30% des victimes). C'est surtout le type de relation unissant auteur et victime qui importe dans l'étude des déterminants de l'homicide. A l'instar du viol, il est important de comprendre que « *l'homicide est avant tout un crime de proximité* » (Mucchielli, 2011, p.144) : dans la très grande majorité, auteurs et victimes se connaissaient, bien souvent de manière intime ou familiale (plus de la moitié des cas). L'homicide survient en général dans un contexte de conflit, exacerbé une fois sur deux par la consommation d'alcool.

Où se situe l'homicide conjugal dans cette globalité des homicides ? Sa spécificité réside justement dans le fait qu'il concerne des personnes entretenant ou ayant entretenu une relation amoureuse ou intime. Comment peut-on en arriver à tuer l'être aimé ? Si l'on considère que l'homicide conjugal peut également être appréhendé comme la forme la plus extrême de violence conjugale, les enquêtes menées

sur les violences interpersonnelles peuvent apporter un début de réponse en dressant un portrait des personnes victimes de violences conjugales.

1.2. Aspects des violences conjugales à travers les enquêtes de victimation

La violence conjugale est définie comme un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychiques ou sexuelles (Henrion, 2001). Elle se distingue des conflits de couple en difficulté en ce sens qu'elle ne résulte pas d'une simple perte de contrôle exceptionnelle mais d'un état de relation durable : il s'agit d'imposer sa volonté à l'autre, au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, le harcelant jusqu'à ce qu'il cède (Jaspard, 2003).

Si, pour mesurer l'homicide, il est nécessaire de se référer aux statistiques officielles car les victimes sont par définition décédées, pour mesurer les violences conjugales il est plus pertinent d'utiliser les enquêtes de victimation en population générale qui vont permettre d'avoir également connaissance des situations de violences qui n'auront pas été signalées à la police, à la gendarmerie ou à la justice. D'autant qu'en observant les statistiques policières ou judiciaires – très imparfaites pour ce thème – l'on mesure davantage une plus grande propension des victimes à signaler les violences qu'elles ont subies qu'une réelle évolution du phénomène (Mucchielli, 2011).

Les études sur les violences conjugales sont plutôt récentes dans le paysage scientifique français. Elles ont vu le jour dans un contexte politique de dénonciation et de lutte contre les violences faites aux femmes depuis la 4^{ème} Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995 qui a marqué l'émergence de cette problématique parmi les axes prioritaires de la politique française en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Pour comprendre les différents aspects de ces violences, il était nécessaire d'en prendre la mesure. C'est dans ce but qu'en 1997 le Service des droits des femmes commande l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France dite « Enveff ». Menée en 2000 auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant en métropole hors institution, elle a pour objectif premier de produire des statistiques au niveau national de l'ensemble des formes de violences subies par les femmes dans tous les cadres de vie (espace public, lieu de travail, couple, famille et proches). Elle permet également d'analyser les contextes familiaux, sociaux,

culturels et économiques dans lesquels elles surviennent ainsi que les processus à l'œuvre.

Les résultats de cette enquête vont permettre de sortir du stéréotype de la « femme battue » pour mettre au jour la réalité plus complexe des « femmes en situation de violences conjugales ». Estimant qu'une femme en couple sur dix est concernée, ils vont marquer l'opinion et accélérer la prise de conscience collective sur l'ampleur du phénomène, en montrant également les difficultés à dénoncer ces violences pour les victimes (deux tiers des femmes victimes de violences sexuelles de la part de leur conjoint n'en avaient jamais parlé avant l'enquête). Dès lors, la demande de statistiques va devenir croissante pour permettre d'apprécier les évolutions du phénomène, en vérifier les contours sociologiques et mesurer la violence subie par les hommes.

Outre des enquêtes locales reprenant le principe de l'Enveff, des enquêtes quantitatives adressées aux hommes et aux femmes et incluant le thème des violences interpersonnelles se développent au niveau national à partir de 2005 :

- L'enquête « Événements de la vie et santé » (EVS)

Commandée en 2005 par le ministère de la Santé et mise en œuvre par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Santé) et l'Insee, l'enquête EVS a pour objectif prioritaire d'analyser les liens entre violences et santé. S'inspirant en partie de l'approche Enveff, elle est réalisée auprès d'un échantillon de 10 000 hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans. Les résultats montrent notamment que, dans le cas de violences physiques, lorsque les violences subies ont causé des dommages importants (psychologiques pour la plupart), l'auteur était un membre de la famille – y compris le conjoint – plus d'une fois sur deux. Cette enquête a également permis d'établir que si deux tiers de la population âgée de 18 à 75 ans apparaissent « protégés » des atteintes violentes et des événements difficiles de la vie, un tiers cumule violences subies (atteintes psychologiques, physiques ou sexuelles), état de santé mentale dégradé et difficultés dans les trajectoires de vie.

- L'enquête « Contexte de la sexualité en France » (CSF)

Menée en 2005-2006 auprès de 12 364 personnes âgées de 18 à 69 ans, elle adapte son module sur les violences sexuelles au cours de la vie afin de le rendre comparable aux résultats de l'Enveff. Dans l'ensemble, 16% des femmes et 5% des hommes interrogés ont déclaré avoir subi des rapports sexuels forcés ou des tentatives de rapports sexuels forcés au cours de leur vie. Près de la moitié des femmes et des deux tiers des hommes concernés

n'en avaient jamais parlé à personne avant l'enquête. Seulement 4% de ces femmes et 0,6% de ces hommes ont signalé les faits à la police. Si les niveaux de violences sexuelles subies par les femmes âgées de 20 à 59 ans sont deux fois plus élevés que dans l'Enveff, il n'y a pas eu d'évolution en proportion pour les cas où l'auteur de ces violences sexuelles était le conjoint, le partenaire ou un ami. Malgré une libération de la parole des victimes depuis que la reconnaissance sociale des violences sexuelles est à l'œuvre, notamment dans les cas d'incestes, de grandes difficultés subsistent pour parler de celles infligées par le conjoint.

- L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS)

Depuis 2007, l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) réalisée par l'ONDRP et l'Insee élargit les faits de délinquance et de violence aux violences intrafamiliales et aux violences sexuelles. Les derniers résultats publiés concernent l'année 2011 où 13 202 hommes et femmes âgés de 18 à 75 ont notamment été interrogés sur les violences sexuelles et intrafamiliales éventuellement subies au cours des vingt-quatre derniers mois. 0,9% des personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes en 2009 ou 2010 d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint au moment de l'enquête, soit 382 000 personnes en population totale. Alors que l'évolution du taux de victimation des violences physiques ou sexuelles intra-ménages marque une tendance à la baisse par rapport aux périodes précédentes (1,9% pour 2009/2010, contre 2,3% pour 2008/2009), le taux de victimation pour les actes commis par le conjoint au moment de l'enquête reste stable : 0,6% pour les hommes (0,5% pour 2008/2009) et 1,2% pour les femmes (1,3% pour 2008/2009). Une stabilité que l'on retrouve sur toutes les périodes depuis l'enquête de 2007. Enfin, parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménages en 2009/2010, seulement 7% ont déclaré avoir porté plainte à la suite de la dernière agression : 3,2% des hommes et 8,6% des femmes.

Cette enquête, qui tend à devenir la référence en matière d'enquête de victimation, présente d'importantes limites pour la mesure des violences conjugales :

Tout d'abord, les conditions de recueil des informations (on interroge en premier lieu un ménage, puis on tire au sort une personne âgée d'au moins 18 ans ; le/la conjoint(e) violent(e) peut donc être présent(e) au moment de l'interrogation et influencer les réponses données) ;

Ensuite, peu d'informations sont communiquées sur les auteurs autres que le conjoint au moment de l'enquête ; qu'en est-il des ex-conjoints ? En 2007, il était précisé qu'un

tiers des agressions physiques commises hors ménage sur des femmes étaient le fait d'ex-conjoints, que peut-on en dire aujourd'hui ?

Enfin, et surtout, tous les types de violences ne sont pas abordés (rien n'est dit sur les pressions psychologiques et atteintes verbales au sein du ménage). Ainsi, en se limitant aux seules violences physiques et sexuelles, l'approche globale de la violence conjugale disparaît au profit d'une comptabilité des agressions.

En guise de conclusion sur ces différentes enquêtes, nous pouvons dire que :

- Les hommes sont plus souvent victimes de violences physiques commises par des personnes ne vivant pas avec eux, tandis que les femmes sont plus souvent victimes de violences sexuelles et de tout type de violences commises par des personnes partageant leur foyer.

- Les hommes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint(e) sont proportionnellement deux fois moins nombreux que les femmes en 2009/2010 (CVS).

- Les violences subies par les femmes semblent avoir de plus lourdes conséquences en termes d'impacts sur leur état de santé physique et psychologique que celles subies par les hommes.

- De grandes difficultés subsistent pour dénoncer les violences conjugales.

L'Enveff, bien qu'adressée seulement aux femmes, demeure donc la référence en matière de mesure et de compréhension du phénomène des violences conjugales.

2. Comprendre l'homicide conjugal : l'exemple canadien et les apports français

2.1. La recherche canadienne : une meilleure compréhension du phénomène pour une prévention plus efficace

2.1.1. Des données riches qui permettent des études approfondies

Au Canada l'homicide, considéré comme le crime le plus grave, est étudié de manière approfondie car il représente un « baromètre fiable de la violence dans une société » (Cirbeau, 2007). Des statistiques annuelles sont ainsi publiées depuis le début des années 1960 par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), grâce à un recueil de données réalisé auprès de la police sur tous les

homicides commis sur le territoire. L'enquête annuelle sur les homicides permet ainsi d'observer les tendances du crime aux différents échelons territoriaux. Les renseignements fournis concernent le mode opératoire, le sexe et l'âge des protagonistes ainsi que le type de relation les unissant. Cette dernière variable est très détaillée, et permet de cerner les homicides conjugaux grâce aux catégories suivantes :

- conjoint de droit ; de fait ; séparé ou divorcé ; de fait séparé ;

- conjointe de droit ; de fait ; séparée ou divorcée ; de fait séparée ;

- conjoint ou conjointe de même sexe ;

- ex-conjoint ou ex-conjointe de même sexe ;

- petit ami ou petite amie (actuel(le) ou ancien(ne)).

En outre, au Québec, tous les antécédents de violence criminelle sont répertoriés de façon précise pour chaque individu dans un registre appelé « plumitif » qui contient également l'historique des différents dossiers judiciaires de nature civile, criminelle et pénale et qui est en libre accès dans les greffes des palais de justice.

Le gouvernement québécois est fortement impliqué dans la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes. Il a affiché sa politique d'intervention en matière de violence conjugale en 1995, dans laquelle il donnait notamment une définition officielle de l'homicide conjugal : « L'homicide conjugal est l'homicide volontaire ou involontaire d'un conjoint ou d'une conjointe, ou d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe par un individu occupant le rôle de conjoint ou d'ex-conjoint pour la victime (Gouvernement du Québec, 1995) » (Léveillé et Lefebvre, 2011, p. 30).

La disponibilité des données de police et de justice sur les homicides a permis l'avancée des recherches criminologiques en la matière. De nombreuses études sont publiées depuis les années 1950. Elles portent sur différentes périodes, différents lieux, différents objets : l'homicide conjugal, le familicide (meurtre du (de la) conjoint(e) et des enfants), l'homicide conjugal suivi ou non d'un suicide. Différentes méthodologies sont adoptées : analyse de la presse, étude des dossiers judiciaires, psychiatriques, etc., entretiens qualitatifs avec des personnes incarcérées pour ce type de crime, avec des proches des victimes ou des intervenants sociaux et pénaux, questionnaires d'évaluation psychiatrique. Il existe des études descriptives, des études comparatives mais la plupart s'attache aux homicides de femmes par leur conjoint ou aux homicides d'hommes par leur conjointe. Le terme « uxoricide » est par ailleurs souvent employé pour parler de l'homicide d'une femme par son conjoint. C'est sur ce

type précis d'homicide conjugal qu'il y a le plus grand nombre d'études car il s'agit de la situation la plus fréquente (autour de huit cas sur dix). Peu de recherches comparent ces homicides selon le sexe de l'agresseur. Léveillé et Lefebvre (2011), qui ont effectué une revue complète de la littérature en Sciences sociales sur les homicides familiaux, suggèrent la pertinence de développer ce point dans de prochaines études afin d'améliorer la compréhension du phénomène et ainsi permettre une prévention plus efficace.

2.1.2. *L'homicide conjugal est surtout traité comme l'homicide de la conjointe*

Les chercheurs québécois travaillant sur le thème de l'homicide conjugal s'accordent à dire que l'uxoricide (meurtre d'une femme par son conjoint) et le maricide (meurtre d'un homme par sa conjointe) sont deux phénomènes bien distincts, non seulement par leur ampleur, mais aussi par les faits qui en sont à l'origine. Il est possible de les résumer de la manière suivante : « Si je ne peux pas t'avoir, personne ne t'aura » pour les hommes tuant leur conjointe ; « C'était ma vie ou la sienne » pour les femmes tuant leur conjoint (Frigon, 1996).

L'homicide conjugal, particulièrement l'uxoricide, est souvent décrit comme l'aboutissement d'une longue relation de violence, de domination et de contrôle. Il constitue « la pointe de l'iceberg » de la violence conjugale, sa forme ultime et la plus extrême. Le risque d'homicide est faible tant que le rapport de force est maintenu à l'avantage du conjoint violent, tant que la femme se soumet. Mais si elle décide de ne plus obéir, de prendre ses distances ou de rompre, montrant ainsi à son conjoint qu'il n'a plus les moyens de la dominer, le risque d'homicide augmente fortement. Car n'ayant pas les ressources psychologiques pour être en mesure d'accepter qu'elle puisse se soustraire à son emprise et ayant perdu tout espoir de la voir revenir, l'homme violent va préférer que sa conjointe meure plutôt qu'elle prenne son indépendance (Boisvert, 1996). La femme, quant à elle, peut en venir à tuer lorsqu'il va s'agir de préserver sa vie et sa liberté ou de protéger ses enfants (Frigon, 2003).

Certains chercheurs insistent sur le fait que l'homicide conjugal peut également arriver soudainement sans que les différentes étapes du cycle de la violence conjugale ne se soient produites ou n'aient été répétées au point d'être devenues critiques (Léveillé et Lefebvre, 2011).

Souvent présentés comme des « criminels passionnés », les hommes ayant tué leur compagne sont excusés en s'appuyant sur des valeurs patriarcales et une défense de provocation : c'est la faute de la victime si elle est morte,

elle n'aurait pas dû vouloir changer la situation de contrôle dans laquelle elle se trouvait. Tandis que les femmes maricides, beaucoup plus rares, ont toujours été vues comme des femmes dérogeant à la norme, qu'il fallait punir plus sévèrement car elles avaient transgressé leur rôle de femme, d'épouse et de mère. L'invocation de la violence du conjoint avait peu de valeur car, jusque dans les années 1960, elle était tolérée (Frigon, 2003). Et aujourd'hui, invoquer la légitime défense face à un conjoint violent apparaît tellement facile qu'elle est toujours remise en cause.

En définitive, l'homme va tuer par « stratégie d'appropriation », d'assise de son pouvoir au sein du couple et angoisse de l'abandon, tandis que la femme va tuer pour sauver sa propre vie ou celle de ses enfants.

2.1.3. *De la recherche aux actions de prévention*

La plupart des chercheurs travaillant sur l'homicide conjugal au Canada font partie du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence intrafamiliale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Créé en 1992 grâce à des subventions du gouvernement, il a notamment pour objectif de mêler diverses disciplines des Sciences sociales afin de cerner au plus près les phénomènes de violences familiales et de violences envers les femmes et de proposer des outils concrets de prévention à destination des professionnels intervenants auprès des victimes, des auteurs et de leurs enfants.

Grâce aux différentes études menées sur les violences conjugales et sur l'homicide conjugal, le CRI-VIFF a permis au gouvernement québécois et aux différentes structures œuvrant sur le territoire d'établir un schéma clair de la violence conjugale et de proposer un scénario de protection aux victimes et à leur entourage.

En outre, le CRI-VIFF favorise la mise en œuvre d'outils d'évaluation du risque d'homicide conjugal pour la gestion des « situations à haut risque de létalité » (Rondeau et al., 2002) : un guide de prévention de l'uxoricide à l'usage des intervenants sociaux des maisons d'hébergement et centres de femmes a été élaboré en 2004 (Drouin, Drollet, 2004). Ce guide très complet pose le cadre de l'intervention en matière de violence conjugale, dresse le portrait de l'homicide conjugal et propose des outils pour :

- Déterminer le niveau d'urgence de la situation et le temps dont dispose l'intervenant pour agir ;
- Evaluer le risque d'homicide conjugal et y sensibiliser la victime ;
- Agir de la manière la plus adaptée au niveau de gravité de la situation, essayer de réduire les risques pour la victime et déterminer des actions concrètes pour assurer sa protection

en fonction de ce qu'elle décide (rester avec le conjoint violent ou le quitter).

Notons que ce guide a été repris en 2010 par le mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) comme support de réflexion quant à la prévention de l'homicide conjugal en Belgique (Gallet, 2010).

Enfin, le CRI-VIFF possède une collection de publications nommées « Outils » dans laquelle il propose différents guides pratiques pour agir auprès des victimes et des auteurs de violences conjugales ainsi que de leur entourage.

Les chercheurs québécois, très impliqués dans l'étude de l'homicide conjugal, saluent « l'éclairage hautement pertinent » des apports de la psychosociologie française (Léveillé et Lefebvre, 2011, p. 165).

2.2. La recherche française : l'importance de l'histoire personnelle et sociale

Comme nous l'avons vu, à l'inverse des pays anglo-saxons, les études françaises en Sciences sociales sur l'homicide sont très peu nombreuses depuis les années 1950 (Mucchielli, 2009). Ce constat est encore plus vrai au sujet de l'homicide conjugal : à notre connaissance, une seule étude a donné lieu à des publications à grand tirage sur l'homicide conjugal. Il s'agit d'une étude menée depuis le début des années 2000 par une équipe de recherche en Psychologie sociale de l'Université Lyon 2 qui s'intéresse à la notion de « crime passionnel » (Houel, Mercader, Sobota, 2003, 2008).

Cette étude a été réalisée en deux temps :

- une analyse sociologique quantitative accompagnée d'une analyse psychosociologique des représentations sociales à l'œuvre dans les articles de presse relatant des « faits divers passionnels » (Houel et al, 2003) ;
- une étude psychosociologique et clinique des 46 dossiers d'instruction pour les crimes jugés à la cour d'assises du Rhône recensés dans les articles de presse (Houel et al, 2008).

A l'instar des résultats des recherches québécoises, l'asymétrie des acteurs est d'emblée notable : dans 78% des cas, l'agresseur est un homme, les victimes étant des femmes, des enfants ou d'autres hommes. Et si les hommes tuent par jalousie ou refus de perdre leur compagne, les femmes tuent pour mettre fin à la tyrannie de leur conjoint ou pour protéger leurs enfants. D'après les auteures, ceci serait lié à une conception « archaïque » du couple et de la société : le crime naîtrait des tendances patriarcales trop marquées de certains hommes à vouloir posséder et

dominer entièrement leur femme et leurs enfants. Mais cela n'a pas lieu dans tous les couples. Il s'agit bien souvent de personnes vivant ensemble dans un système fusionnel clos, ne voyant pas d'autre issue à leur situation que la mort de l'autre.

La presse rend fidèlement compte de tout ce qui se passe en audience. Ainsi, la tendance française est à la grande psychologisation dans la recherche des causes du crime, ce qui ne se fait pas du tout au Québec, par exemple. Cette tendance amène ainsi à ne pas évoquer en cour d'assises certains faits objectifs pouvant compléter les tentatives d'explication. Les hommes sont alors représentés par leur enfance, comme des victimes de leur mère. L'excuse du « crime passionnel » invoquée par les avocats, quoique n'existant plus juridiquement en France depuis le XIX^{ème} siècle, peut dans ces affaires jouer le rôle d'une circonstance atténuante.

L'accident non prémédité décrit de la sorte permet de faire de l'accusé un homme ordinaire pris d'un « coup de sang ». Mais cela ne fonctionne pas dans les cas où une femme a tué son conjoint. Les cas sont tellement moins fréquents qu'ils apparaissent comme une dérogation à la norme sociale. C'est pourquoi elles ont des peines proportionnellement plus lourdes que celles des hommes, à moins d'avoir protégé des enfants.

L'analyse approfondie des dossiers d'instruction confirme les différences selon le sexe dans les motivations présidant à l'acte « fatal ». Mais au-delà du genre, elle montre également la proximité entre ces criminels – hommes et femmes – dans deux problématiques d'ordre psychiatrique : la dépendance et la pauvreté de la symbolisation. Tous les couples concernés sont en effet enfermés dans le maternalisme des femmes et l'autoritarisme des hommes. C'est-à-dire que chacune de ces femmes ne peut s'imaginer s'accomplir autrement que dans le rôle de mère, car l'occasion ne lui a pas été offerte au cours de sa vie, et que chacun de ces hommes ne peut se sentir homme que dans l'affirmation excessive de son autorité au sein de son foyer. Ce modèle dans lequel ils ont grandi et qu'ils inculquent à leurs enfants les a empêchés de se construire en tant que sujets individuels. Par conséquent, le départ de la femme est inenvisageable pour l'homme en ce qu'il constitue pour lui la perte de la femme-mère.

Cette recherche fort intéressante et complète a l'avantage de ne pas s'en être tenue à l'étude d'articles de presse. Mais le matériel empirique utilisé commence à être ancien (crimes relatés dans les journaux entre 1986 et 1993) et le nombre de dossiers d'instruction analysés trop limité.

Aujourd'hui, les chercheurs français commencent à

s'intéresser à l'homicide conjugal : outre des mémoires de Master en Démographie constitués sous la direction de Maryse Jaspard, directrice scientifique de l'enquête Enveff (Cirbeau, 2006, Bérardier, 2007, Raffin, 2007), une thèse de Doctorat en Droit-Science politique a été publiée en 2007 (Touré, 2007) et une autre en Médecine a été publiée en fin d'année 2011 (Delbreil, 2011). Mais il reste encore une large place pour l'investigation sociologique du sujet.

Cette investigation nécessite pour une part le recours à des données statistiques afin de pouvoir prendre la mesure des caractéristiques sociodémographiques des homicides conjugaux et de leurs protagonistes. Quelles en sont les possibilités actuelles ?

3. Mesurer l'homicide conjugal en France : des données spécifiques récentes

Jusqu'à une période récente, les statistiques de l'homicide conjugal en France étaient presque inexistantes ou très complexes à analyser dans l'état car aucune catégorie précise ne permettait de cerner les crimes commis au sein des couples. Les statistiques spécifiques diffusées depuis 2006 ont, quant à elles, encore d'importantes limites.

3.1. Les sources mobilisables pour mesurer l'homicide conjugal en France avant 2006

En France aucune donnée précise et fiable sur l'homicide conjugal n'est disponible avant l'année 2006. Pour étudier l'homicide conjugal avant l'année 2006, il faut se référer à trois sources statistiques utilisées pour comptabiliser les

homicides (Tableau 1) :

- Une source sanitaire. Chaque année, l'Inserm recense les « causes principales de décès » à partir de l'enregistrement des certificats de décès remplis par des médecins venant constater la mort d'une personne afin que son corps puisse être inhumé. Il est aisé de comprendre qu'au moment du décès la cause exacte n'est pas toujours évidente à déceler et que des homicides peuvent être enregistrés dans d'autres catégories, comme des accidents, des suicides ou des événements dont l'intention n'est pas déterminée.

- Une source policière. Chaque année à partir de l'état 4001, le ministère de l'Intérieur publie un rapport sur la criminalité et la délinquance constatées en France par les services de police et les unités de gendarmerie. Bien que détaillés par type d'infraction (107 au total), les indicateurs ne fournissent pas de statistiques précises sur les violences dans le couple. Les homicides conjugaux sont recensés dans des catégories plus larges : « homicides pour d'autres motifs » (index 03) et « coups et blessures volontaires suivis de mort » (index 06). Leurs principales limites pour la mesure de l'homicide conjugal sont qu'elles ne sont pas ventilées par sexe et que la nature du lien entre auteur et victime n'y figure pas.

- Une source judiciaire. Le casier judiciaire national enregistre depuis 1994 les condamnations relatives aux infractions dont l'auteur a pour circonstance aggravante d'être le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS de la victime. Mais les études présentées ne distinguent pas toujours les auteurs selon le sexe et ne vont pas non plus dans le détail de la nature du lien entre agresseur et victime. En outre la qualité de conjoint n'est pas toujours enregistrée dans les circonstances aggravantes des affaires de meurtres ou d'assassinats. Si l'on ajoute à cela les délais assez étendus en matière d'homicide entre la constatation des faits et le prononcé de la sentence (64,5 mois en

Tableau 1. Comparaison des types de sources mobilisables pour mesurer l'homicide conjugal avant 2006

Type de source	Sanitaire	Policière	Judiciaire
Type de données	Données de l'Inserm, à partir des certificats de décès	Données de l'état 4001, à partir des faits constatés par police et gendarmerie	Données du casier judiciaire, à partir des condamnations rendues par la Justice
Homicide par sexe	Données sexuées	Données non sexuées	Données sexuées
Homicide par âge	Données présentées par classes d'âges des défunts	Données non ventilées par âge	Données présentées par âge des personnes condamnées
Homicide conjugal	Pas de rubrique spécifique. Homicides conjugaux comptabilisés dans les décès par « homicides »	Pas de rubrique spécifique. Homicides conjugaux comptabilisés dans les index 03 et 06.	Qualité de conjoint enregistrée comme circonstance aggravante
Disponibilité des données	Décès de l'année	Faits constatés dans l'année	Condamnations rendues dans l'année

moyenne pour les peines prononcées pour crime en 2010), l'on comprend que ces statistiques sont peu exploitables en l'état et de toute façon décalées dans le temps.

Ainsi en France, les homicides conjugaux sont difficilement visibles dans les statistiques de police et de gendarmerie, insuffisamment renseignés dans les statistiques de l'Inserm et intégrés tardivement dans les statistiques judiciaires. Améliorer leur mesure dans les systèmes de statistiques officiels apparaît absolument nécessaire. Cependant, ceci ne sera possible que lorsque la mesure de l'homicide en général aura été révisée pour dépasser les trois catégories actuellement utilisées dans la nomenclature de l'état 4001 (« règlement de comptes entre malfaiteurs », « homicides pour voler et à l'occasion d'un vol », « homicides pour d'autres motifs »). Il semble en effet pertinent de suivre l'exemple canadien en enregistrant les mobiles apparents des agresseurs et la nature des relations qu'ils entretenaient avec leur victime (Cirbeau, 2006, 2007).

C'est avec la préparation du premier Plan d'action global contre les violences faites aux femmes (2005-2007) que la volonté politique a été affirmée en matière de mesure du phénomène de l'homicide conjugal. Une méthodologie pour un recensement national a alors été mise au point durant l'année 2005 à partir de l'exploitation des synthèses de police judiciaire transmises par les services de police et les unités de gendarmerie, complétées si besoin par un dépouillement de la presse nationale et régionale, pour tous les crimes commis au sein des couples. Elle permet d'avoir des données fiables depuis l'année 2006 par le biais de la publication des recensements annuels des « morts violentes au sein du couple » par la Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur depuis 2007.

3.2. L'homicide conjugal en France entre 2006 et 2010 : étude statistique

Des « recensements nationaux des morts violentes au sein des couples » sont effectués en suivant une même méthodologie depuis l'année 2006. Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une série longue, il est tout de même possible d'établir un état des lieux de l'homicide conjugal en France à partir d'une synthèse de ces cinq dernières années (2006-2010).

3.2.1. Données générales

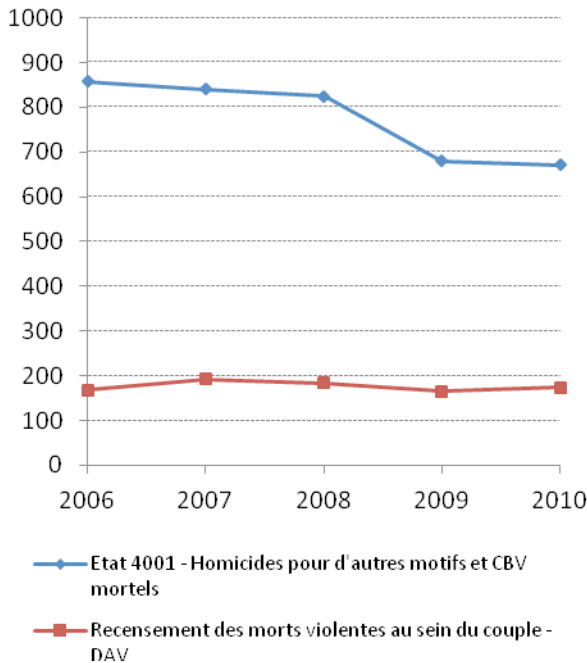
En 2010, les services de police et de gendarmerie ont recensé 174 homicides conjugaux en France métropolitaine et outre-mer, ce qui représente près d'un quart des homicides « pour autres motifs » et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. La représentation du graphique 1 montre que sur ces cinq années, aucune tendance ne se dessine, le nombre d'homicides recensés variant peu d'une année sur l'autre. Et déjà, ce constat va à l'encontre de l'évolution générale à la baisse des homicides depuis 25 ans, augmentant de fait leur part relative dans cet ensemble : un cinquième en 2006, un quart en 2010.

Concernant plus précisément la région PACA (graphique 2), 76 homicides conjugaux y ont été recensés en cinq ans (ce qui représente 8,6% des homicides conjugaux en France pour une région dont la population âgée de 20 ans et plus représente 7,8% de la population française âgée de 20 ans et plus en 2009). 31 crimes conjugaux ont été commis dans les Alpes-Maritimes, 21 dans les Bouches-du-Rhône, 15 dans le Var, 8 dans le Vaucluse et 1 dans les Alpes-de-Haute-Provence (aucun dans les Hautes-Alpes).

Au-delà d'une évolution des effectifs absolus, il est plus pertinent d'observer l'évolution de taux comparables, les taux d'homicides conjugaux pour 100 000 habitants âgés de 20 ans ou plus (c'est-à-dire en âge d'être soumis au risque d'homicide conjugal d'après les recensements nationaux). Ainsi, le graphique 3 nous permet de voir que la situation est loin d'être figée et que selon les années la région PACA connaît des taux d'homicides conjugaux 1,5 fois plus élevés que la France. Mais plutôt que des tendances, il s'agit là de fluctuations qui semblent importantes en raison même des faibles effectifs concernés.

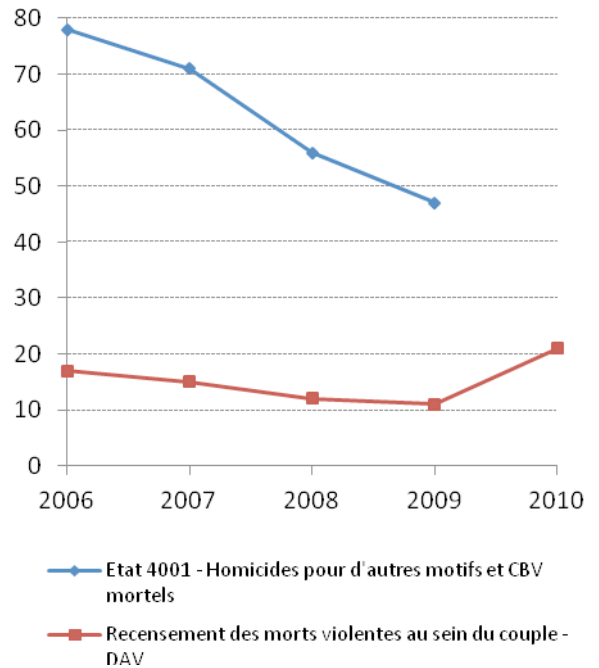
L'analyse régionale du phénomène ne peut malheureusement pas être plus approfondie car les rapports d'analyse diffusés au grand public ne comportent pas de données détaillées. L'étude des caractéristiques sociodémographiques des homicides conjugaux et de leurs protagonistes concerne donc ici l'ensemble de ces crimes commis en France (DOM-COM compris).

Graphique 1. Comparaison des évolutions du nombre d'homicides pour d'autres motifs ou CBV mortels et du nombre de morts violentes au sein du couple entre 2006 et 2010 - France entière



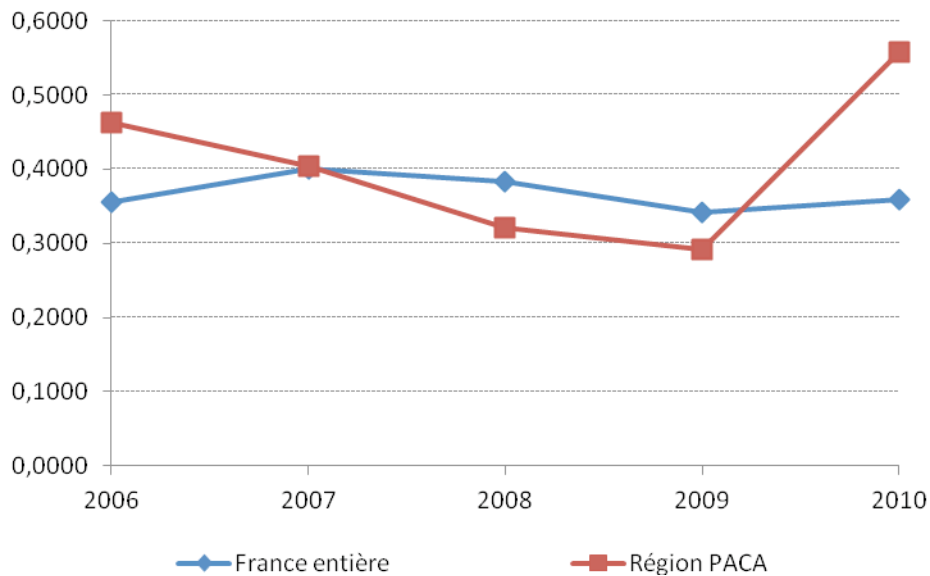
Source : Ministère de l'Intérieur

Graphique 2. Comparaison des évolutions du nombre d'homicides pour d'autres motifs ou CBV mortels et du nombre de morts violentes au sein du couple entre 2006 et 2010 - Région PACA



Source : Ministère de l'Intérieur

Graphique 3. Comparaison des évolutions des taux d'homicides conjugaux pour 100 000 habitants de la France entière et de la région PACA entre 2006-2010



Sources : Ministère de l'Intérieur, Insee (population au 1^{er} janvier de chaque année)

3.2.2. Portrait statistique de l'homicide conjugal en France : une relative stabilité sur cinq ans

Le profil des couples et les circonstances des décès sont également plutôt stables entre 2006 et 2010.

Les chiffres viennent confirmer les constats établis dans les études nord-américaines et l'étude lyonnaise : il s'agit dans 84% des cas d'un homme meurtrier d'une femme et dans 15,2% des cas d'une femme meurtrière d'un homme. Les cas de couples homosexuels sont marginaux (0,5% pour des couples d'hommes et 0,3% pour des couples de femmes) et ne surviennent pas tous les ans.

Dans 8 cas sur 10, le crime n'apparaît pas prémédité. Il survient le plus souvent dans un contexte de séparation (surtout pour les homicides commis par des hommes) et/ou de dispute (surtout pour des homicides commis par des femmes) au sein de couples mariés pour plus de la moitié ou en concubinage pour un tiers – les anciens conjoints représentant 15% des couples concernés par ces homicides. Ces crimes conjugaux peuvent également être la conséquence d'une trop grande jalousie, de l'état de maladie mentale d'au moins l'un des conjoints ou de l'état de maladie grave ou de fin de vie d'au moins l'un des conjoints (s'approchant dans certains cas d'une forme d'euthanasie).

Dans la grande majorité des cas une arme a été utilisée, une arme à feu ou une arme blanche le plus souvent. Les « simples » coups avec les poings ou les pieds sont peu fréquents (autour de 5%).

Tout comme dans les enquêtes de victimation sur les violences conjugales, l'on constate pour les homicides conjugaux que si toutes les classes sociales sont concernées, ils sont plus souvent le fait de personnes sans emploi ou retraitées (autour de deux tiers des auteurs et des victimes chaque année). Lorsque les protagonistes sont en emploi, il s'agit le plus souvent de victimes ayant un statut d'employés et d'auteurs étant artisans, commerçants, ouvriers ou employés.

Une différence notable avec les autres types d'homicides est que l'homicide conjugal implique essentiellement des agresseurs âgés de 30 à 60 ans et des victimes âgées de 20 à 50 ans. Ce serait ainsi le crime des âges intermédiaires.

Une autre différence qui en fait même une spécificité est la part importante des agresseurs qui se suicident ou tentent de le faire après avoir commis l'homicide. En 2010, cela concerne respectivement 31,6% et 10,3% des criminels conjugaux. Ce fait, presque exclusivement masculin (en cinq ans, seulement 4 femmes se sont suicidées et 8 ont

tenté de le faire) tendrait à démontrer les logiques sexuées de l'homicide conjugal mises au jour par les études canadiennes et l'étude lyonnaise décrites plus haut : l'homme tuerait par « stratégie d'appropriation » ou angoisse de l'abandon, pour ne pas voir sa compagne lui échapper ou souffrir de sa perte – le suicide peut alors être imaginé comme un acte d'un romantisme morbide destiné à unir ce couple pour l'éternité ; la femme tuerait son conjoint par « stratégie de préservation », pour sauver sa vie ou protéger ses enfants – le suicide apparaît alors inenvisageable.

Par ailleurs, au moment où les faits constatés sont enregistrés, des violences antérieures ont pu être établies dans au moins 30 à 40% des couples concernés. Ces données sous-estimées (puisque l'on ne sait pas tout au moment de l'enregistrement des faits) viennent valider la vision de certaines recherches québécoises (Léveillé et al., 2011) : une grande part des homicides conjugaux serait l'aboutissement d'un engrenage de violences et de domination dans la relation de couple.

Pour terminer cet état des lieux, il faut voir que l'homicide conjugal peut également toucher d'autres personnes que le couple, au premier rang desquelles sont les enfants, qu'ils soient témoins de cet acte extrême (16 cas en 2010) ou directement victimes (5 cas en 2010). Au total, à l'occasion des 883 homicides conjugaux recensés entre 2006 et 2010, au moins 37 enfants et 19 proches ont également trouvé la mort.

L'étude statistique réalisée dans ces recensements – bien qu'elle soit succincte et essentiellement descriptive – est intéressante, dans le sens où elle permet d'avancer dans la connaissance du phénomène en France. Malheureusement, les résultats ne sont que partiels car ils ne sont pas sexués et sont basés sur un recueil d'information non systématique au sein des unités de police et de gendarmerie. Ils ne permettent pas non plus de comparer l'homicide conjugal aux autres types d'homicides.

Une dernière limite réside dans la définition même du couple qui a été retenue – définition juridique qui est bien restrictive au regard de la réalité sociologique des couples et de l'homicide conjugal (pourquoi exclure les mineurs ? que deviennent les homicides commis au sein de relations para-conjugales – amants et maîtresses, petits amis ?). Il y a donc, au final, sous-estimation du phénomène.

Conclusion : un projet d'étude riche d'enjeux

Comme nous l'avons vu, l'homicide conjugal est un objet encore peu investigué dans les études françaises en Sciences sociales. Et sa mesure n'est fiable que depuis quelques années, restant encore perfectible néanmoins. Cette situation est tout l'inverse de celle de la recherche québécoise, résolument portée par la volonté de permettre l'amélioration de la compréhension du phénomène afin d'en rendre la prévention d'autant plus efficace. Nous pourrions nous demander pourquoi une telle différence perdure entre ces deux approches. Pourquoi en France est-il encore aujourd'hui si difficile d'obtenir des statistiques détaillées sur le phénomène homicide de manière générale ? Mais ce ne serait pas opérant.

12 Le projet de recherche que nous souhaitons mettre en œuvre à l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux sur les aspects sociologiques de l'homicide conjugal en région PACA propose de dépasser les problèmes de comptages statistiques institutionnels et de travailler à partir de données récentes. L'objectif principal est de mieux saisir les contours sociologiques et les déterminants de l'homicide conjugal, en nous appuyant sur les enseignements des recherches sur le crime et des recherches sur les rapports sociaux de sexe, afin d'avoir des éléments de compréhension supplémentaires du phénomène pouvant contribuer à améliorer la prévention des violences conjugales dans leur ensemble. Dans une approche sociologique, il s'agira notamment de situer l'homicide conjugal au sein de l'ensemble plus vaste des homicides jugés dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence entre 2000 et 2010. Cette recherche sera menée sur la base de l'analyse approfondie des dossiers judiciaires archivés dans les tribunaux, ce qui permettra de cerner au plus près les interactions concrètes entre les protagonistes.

La volonté formulée par le gouvernement depuis le deuxième Plan interministériel d'action contre les violences faites aux femmes (2008-2010) de diligenter « une recherche approfondie sur les motifs et circonstances des décès liés aux violences au sein du couple, notamment au travers des procédures judiciaires menées par les services de police et de gendarmerie, avec une analyse spécifique en lien avec l'exercice des droits de visite et l'origine socioprofessionnelle des couples concernés » n'a pas encore trouvé d'écho. Selon le troisième Plan (2011-2013), l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales devrait entamer une étude sur l'Ile-de-France courant 2012.

Les perspectives de recherche envisagées pour notre prochaine étude revêtent donc aujourd'hui un caractère presque inédit en France. Ce qui ouvre la voie à une étude riche d'enjeux, pour la connaissance scientifique de l'homicide conjugal, d'une part, et pour contribuer à l'amélioration des actions de prévention, d'autre part.

Bibliographie

Ouvrages et articles de recherche

BAJOS N., BOZON M. et al. [Mai 2008], « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », in Ined, *Population et Sociétés*, n°445, 4p.

BOISVERT R. [1996], « Eléments d'explication sociale de l'uxoricide » in *Criminologie*, Volume 29, n°2, pp. 73-87.

CAVALIN C. [Septembre 2007], « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans – Premiers résultats de l'enquête Evénements de Vie et Santé (1/2) », in Drees, *Etudes et résultats*, n°598, 8p.

CAVALIN C. [Octobre 2009], « Santé dégradée, surexposition aux violences et parcours biographiques difficiles pour un tiers de la population – Résultats de l'enquête Evénements de Vie et Santé (2/2) », in Drees, *Etudes et Résultats*, n°705, 8p.

CIRBEAU C. [2007], « Mortalité et violences conjugales : Comment sont mesurés et définis les homicides conjugaux en France », Institut de Démographie de l'Université Paris 1, 4 p.

CUSSON M., BOISVERT R. [1994], « L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement » in *Criminologie*, Volume 27, n°2, pp.165-183.

DROUIN C., DROLET J. [2004], *Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe – Guide d'intervention*, CRI-VIFF et Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, 134p.

FRIGON S. [1996], « L'homicide conjugal féminin, de Marie-Josephte Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense ? », in *Criminologie*, Volume 29, n°2, pp.11-27.

FRIGON S. [2003], *L'homicide conjugal au féminin, d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 157p.

HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H. [2003], *Crime passionnel, crime ordinaire*, Paris, PUF, Collection Sociologie d'aujourd'hui, 190p.

HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H. [2008], *Psychosociologie du crime passionnel. A la vie, à la mort*, Paris, Presses universitaires de France, 234p.

HOUEL A., LAPORTE J. [2009], « Violences conjugales et criminels dits « passionnels » » in *Psychiatrie et Violence*, Vol 9, Numéro 1.

JASPARD M. et al. [Janvier 2001], « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », in Ined, *Population et Sociétés*, n°364, 4p.

JASPARD M. et al. [[2003], *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 374p.

JASPARD M. [2011], *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 122p.

LE GOAZIOU V., [2011], *Le viol, aspects sociologiques d'un crime*, Paris, La Documentation française, Coll. Perspectives sur la justice, 211p.

LEVEILLEE S., LEFEBVRE J. (dir.) [2011], *Le passage à l'acte dans la famille – Perspectives psychologique et sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 168p.

MERCADER P. [2007], « Les déterminants sociaux et psychiques du crime dit « passionnel » » in CNAF, *Recherches et Prévisions*, n° 89, pp. 43-53.

MERCADER P., HOUEL A., SOBOTA H. [2010], « Le crime dit « passionnel » : le paradoxe d'une violence supposée normale » in *Psychiatrie et Violence*, Vol 10, Numéro 1.

MERCADER P., HOUEL A., SOBOTA H. [2011], « Le crime dit passionnel chez les hommes et les femmes – Appropriation et séparation » in LEVEILLEE S., LEFEBVRE J. (dir.), *Le passage à l'acte dans la famille – Perspectives psychologique et sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 71-91.

MUCCHIELLI L. [2002], « Les homicides », in MUCCHIELLI L., ROBERT Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 148-157.

MUCCHIELLI L. [Janvier 2002], « Recherche sur les homicides : auteurs et victimes », in CESDIP, *Questions pénales*, n°XV-1, 4p.

MUCCHIELLI L. [2004], « Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes – Une enquête sur un département de la région parisienne dans les années 1990 » in Ined, *Population*, Volume 59, Numéro 2, pp. 203-232.

MUCCHIELLI L. [2009], « Les homicides dans la France contemporaine : évolution, géographie et protagonistes (1970-2007) », in MUCCHIELLI L., SPIERENBURG P. (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Age à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 131-162.

MUCCHIELLI L. [2011], *L'invention de la violence – Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 340p.

RONDEAU G. (dir.) [2002], *Gestion des situations de violence conjugale à haut risque de létalité – Synthèse des résultats de recherche*, CRI-VIFF, Coll. Etudes en bref, n°1, 17p.

TOURNYOL DU CLOS L., LE JEANNIC T. [Février 2008], « Les violences faites aux femmes », in Insee, *Insee Première*, n°1180, 4p.

Plans interministériels

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Secrétariat d'Etat à la solidarité [2004], *Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes 2005-2007 – 10 mesures pour l'autonomie des femmes*.
[2007], *12 objectifs pour combattre les violences envers les femmes – Deuxième plan global triennal 2008-2010*.

Ministère des solidarités et de la cohésion sociale [2011], *Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes – 2011-2013*.

Rapports et recensements

BONVOISIN V. [2006], « Eléments de mesure des violences entre conjoints », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2006*, pp. 407-433.

BONVOISIN V. [2007], « Eléments de mesure des violences entre conjoints », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2007*, pp. 221-242.

BONVOISIN V. [2008], « Eléments de mesure des violences entre conjoints », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2008*, pp. 303-315.

BONVOISIN V. [2009], « Eléments de mesure des violences entre conjoints », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2009*, pp. 247-262.

BONVOISIN V. [2010], « Eléments de mesure des violences entre conjoints », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2010*, pp. 271-284.

COUTANCEAU R. (dir.) [2006], *Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention*, 27 p.

GALLET G. [2010], *Prévoir l'imprévisible. Peut-on anticiper l'homicide conjugal ?*, FPS Belgique, 16p.

GODEFROY P.-A., VINCENT B., ENSAE Junior Etudes pour le Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité [2005], *Recensement national des morts violentes survenues au sein du couple en 2003 et 2004*, Paris, 2005, 24 p.

HENRION R. [2001], *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé*, (Rapport HENRION), Collection des Rapports officiels, 80p.

Ministère de l'Intérieur, Délégation aux Victimes [2007], *Etude nationale des décès au sein du couple – Année 2006*, 13 p.

Ministère de l'Intérieur, Délégation aux Victimes [2008], *Etude nationale des décès au sein du couple – Année 2007*, 15 p.

Ministère de l'Intérieur, Délégation aux Victimes [2009], *Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple – Année 2008*, 19 p.

Ministère de l'Intérieur, Délégation aux Victimes [2010], *Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple – Année 2009*, 18 p.

Observatoire National de la Délinquance (et des Réponses Pénales) – OND(RP) [2007], « Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 à travers les résultats de l'enquête de victimation 207 », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, Synthèse du *Rapport annuel 2007*, pp. 4-6.

Observatoire National de la Délinquance (et des Réponses Pénales) – OND(RP) [2008], « La victimation en 2006 et 2007 », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2008*, pp. 4-10.

Observatoire National de la Délinquance (et des Réponses Pénales) – OND(RP) [2009], « La victimation en 2008 : atteintes aux biens des ménages et atteintes personnelles déclarées par les 14 ans et plus », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance, *Rapport annuel 2009*, pp. 7-13.

Observatoire National de la Délinquance (et des Réponses Pénales) – OND(RP) [2010], « Victimation et sentiment d'insécurité mesurés lors des enquêtes « Cadre de vie et Sécurité » de 2007 à 2010 », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, *Rapport annuel 2010*, pp. 7-15.

Observatoire National de la Délinquance (et des Réponses Pénales) – OND(RP) [2011], « Premiers résultats de l'enquête nationale « Cadre de vie et Sécurité » 2011 », in Institut des Hautes études de Sécurité – Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, *Rapport annuel 2011*, pp. 7-11.

Mémoires de recherche de Master et thèses de Doctorat

BERARDIER M. [2007], *Les homicides conjugaux en Ile de France entre 2000 et 2006*, mémoire de Master 1 sous la direction de Maryse JASPARD, Institut de Démographie de l'Université Paris 1, 64 p.

CIRBEAU C. [2006], mémoire de Master 2 Recherche, sous la direction de Maryse JASPARD, Institut de Démographie de l'Université Paris 1, 89 p.

DELBREIL A. [2011], *Homicide conjugal : profil de l'auteur et facteurs prédictifs de passage à l'acte*, thèse pour le diplôme d'Etat de docteur en médecine, Université de Poitiers, 157p. (Document non obtenu à ce jour, donc encore non exploité)

RAFFIN V. [2007], *Homicides conjugaux et crimes passionnels, La presse quotidienne comme outil de comptabilisation et vecteur de représentations*, mémoire de Master 2 Recherche, sous la direction de Maryse JASPARD, Institut de Démographie de l'Université Paris 1, 124 p.

TOURE H. [2007], *Le crime passionnel. Etude du processus de passage à l'acte et de sa répression*, thèse de Doctorat en Droit, Université Paris VIII, 341p. (Document trouvé en janvier 2012, encore non exploité)

